

Brevets—Loi

Permettez-moi d'être cynique et sceptique. Je doute fort d'ailleurs qu'après quatre ans le Cabinet ait suffisamment d'informations pour pouvoir intervenir de façon efficace en relation avec le développement de notre industrie pharmaceutique.

Monsieur le Président, il est clair que les prix des médicaments augmenteront. Tout le monde semble le savoir, sauf le ministre. Le gouvernement accorde dix ans d'exclusivité, sans garantie écrite d'investissement de l'industrie, sans obligation aucune de la part des multinationales en ce qui concerne la fabrication des médicaments au Canada, sans définition exacte de ce qui est considéré comme recherche et développement, sans nous garantir que les études de coûts seront déposées en Chambre et en Comité. Je regrette, c'est insuffisant, c'est incomplet. Il faut être aveugle pour accepter une telle proposition.

Monsieur le Président, qui va payer la note? Ce sont nos malades, ceux qui ne sont pas couverts par le Bien-être social et qui n'ont pas un revenu assez élevé pour s'acheter une prime d'assurance privée. Ce sont les gens qui dépendent du Bien-être, lorsqu'ils devront se procurer des médicaments, non couverts par leur programme provincial d'assurance-médicaments, ce sont aussi les gens qui dépendent du Bien-être qui devront payer une part du prix des médicaments, dans les cas où la province ne paie pas 100 p. 100. Ce sont les provinces qui devront faire des coupures dans le système d'assurance-maladie pour payer leurs médicaments. Ce sont les contribuables qui devront payer des hausses de taxes pour payer les hausses des médicaments. Ce sont ceux et celles qui ont des programmes d'assurance-médicaments privés. Les compagnies d'assurance-médicaments n'auront d'autre choix que de leur faire payer la hausse. C'est le Canada qui coupe son industrie pharmaceutique générique qui était sur le point de se lancer dans la recherche innovatrice, mais qui ne pourra plus le faire.

Dans ses remarques, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) se demandait pourquoi l'Opposition officielle s'objectait à cette loi. Il criait: «L'Opposition demande des «jobs, jobs, jobs». Oui, c'est bien vrai, nous voulons des «jobs», mais pas au détriment des faibles, des pauvres et des malades.

Ce projet de loi ne présente pas un plan fait sur mesure pour répondre aux besoins de notre pays dans le domaine pharmaceutique, mais il représente beaucoup de tentatives malhabiles de répondre aux besoins d'une industrie contrôlée par des étrangers. Il s'agit donc d'un projet de loi non orienté vers les besoins du Canada, qui n'est pas l'instrument approprié en matière de recherche et de développement et que nos malades, nos vieillards, nos contribuables devront payer cher. Le parti libéral du Canada ne peut absolument pas soutenir le projet de loi dans sa forme actuelle. Nous ferons tous les efforts possibles pour rendre le projet de loi à tout le moins plus sensible aux recommandations du rapport Eastman. Je me joins aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui sont totalement opposés à ce projet de loi, et ferai tout en mon pouvoir pour le rendre plus compatible aux réels besoins de tous les Canadiens et Canadiennes.

Monsieur le Président, en terminant, j'aimerais dire au ministre que, face à ce projet de loi, mon attitude sera: «Aux

grands maux, les grands remèdes!» Et je termine en proposant l'amendement suivant:

• (1620)

[Traduction]

Avec l'appui du député de Windsor-Ouest (M. Gray), je propose donc:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, ne soit pas maintenant la deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour».

M. le Président: Le débat porte maintenant sur l'amendement.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement a proposé ce projet de loi au printemps dernier, les députés de mon parti s'y sont opposés. Sa première version a été rejetée lorsqu'on en a proposé la première lecture en juin, et mon parti s'y est opposé depuis que les débats ont repris en septembre. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour empêcher la présentation de ce projet de loi et nous avons l'intention de continuer à nous y opposer de toutes les manières possibles et de le rejeter, si nous le pouvons.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), en réponse à des questions qui lui ont été posées au début de la semaine et auparavant, a laissé entendre que les députés de l'opposition s'opposaient à son projet de loi pour des raisons de querelles purement partisans. Il a suggéré que les autres personnes qui s'opposent à ce projet de loi ne connaissent pas les faits que les députés de l'opposition ont déformés. Dans toute ma carrière parlementaire, je n'ai jamais vu un projet de loi susciter une opposition aussi unanime.

Une voix: Vous rappelez-vous le projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

M. Orlikow: Ce projet de loi a été un désastre. Il a causé beaucoup de tort aux agriculteurs. Cependant, le projet de loi à l'étude a suscité des propositions, et des associations de personnes âgées de tout le pays, des associations de consommateurs, des coopératives, des syndicats ouvriers et des associations d'agriculteurs ont écrit à ce sujet au premier ministre (M. Mulroney). Je n'avais encore jamais vu une opposition quasi unanime comme celle qu'a suscitée ce projet de loi. Ces organismes ont été appuyés par des éditoriaux et des rubriques dans les journaux.

Dans le *Citizen* d'aujourd'hui, se trouve un article de Don McGillivray. L'article s'intitule «Le baratin des conservateurs au sujet du projet de loi sur les médicaments». L'auteur déclare entre autres:

... voilà déjà deux ans que les conservateurs résolvent mal les problèmes qui se posent.

Un peu plus loin, il ajoute:

Le changement apporté à la loi supprime le système exceptionnel du Canada pour maintenir les médicaments à un prix bas en refusant de protéger par des brevets les grandes sociétés multinationales de médicaments.

J'aimerais aborder brièvement quelques-uns des arguments avancés par le ministre dans son discours d'aujourd'hui. Il déclarait que la loi régissant depuis 1969 les médicaments non brevetés permet le vol de la propriété intellectuelle. Je suppose qu'il voulait dire que les résultats des travaux de recherche